

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 1/9

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

N° d'enregistrement : Sans objet

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du produit et utilisations déconseillées.

Produits élaborés à base de plaque de plâtre (gips) pour plafonds ou cloisons. Bruts, peints ou laminés.

### 1.3 De plus amples renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :	Knauf Danoline A/S Kløvermarksvej 6 DK-9500 Hobro	Fabricant :
Téléphone :	+45 9657 3000	Emballage : Réalisé en papier et/ou plastique
E-mail:	info@knaufdanogips.dk	
Contact concernant la Fiche de Données de Sécurité :	sds@knaufdanogips.dk	

### 1.4 N° d'appel d'urgence :

+45 9657 3000 (horaires de bureau)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit ne répond pas aux critères de la classification issue du règlement édicté par le Ministère de l'Environnement concernant l'inventaire des classifications.

EU	CLP
Aucune classification	Aucune classification

### 2.2 Eléments d'étiquetage

UE	CLP
Aucun pictogramme de danger	Aucun pictogramme de danger

### 2.3 Autres dangers

Aucun effet important ou danger critique connu.

Estimation PBT/vPvB : Le produit ne tombe pas sous la qualification de PBT/vPvB, conformément aux critères donnés dans l'annexe XIII de REACH.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 2/9

## 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

-

### 3.2 Mélanges

Le produit est constitué d'une plaque en placoplâtre perforée (ou sans perforation), laminée ou à peindre.

%WW	SYSTEME D'IDENTIFICATION	N° D'IDENTIFICATION	NOM DE LA SUBSTANCE	CLASSIFICATION DE DANGER	NOTE
90-95	N° d'enregistrement : Numéro UE : Numéro CAS : Numéro d'enregistrement REACH :	231-900-3 10101-41-4	Sulfate de calcium dihydraté	UE - CLP -	1
< 0,5	N° d'enregistrement : Numéro UE : Numéro CAS : Numéro d'enregistrement REACH :	266-046-0 65997-17-3	Fibre de verre	UE - CLP -	1

Notez : 1. La substance a une valeur limite d'exposition.

Formulation d'éventuelles phrases de risque - voir la section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE

### 4.1 Descriptions des mesures de premiers secours et actions à éviter

En cas d'inhalation :	Transporter la personne à l'air libre. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Appliquer ensuite une crème hydratante.
Avec les yeux :	Retirer éventuellement les lentilles de contact et rincer l'oeil à l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.
Cas d'ingestion :	Rincer soigneusement la bouche et boire de l'eau abondamment. Ne pas (faire) vomir. En cas de vomissement tenir la tête basse. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.
Brûlures :	Sans objet.

### 4.2 Principaux symptômes et effets tant aigus que différés

Irritation des yeux, gorge et voies respiratoires.

### 4.3 Indication sur l'opportunité de l'urgence de l'intervention d'un médecin ou d'un traitement spécifique

Sans objet. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité.

Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003

Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP

Modifié par : CEB

Page 3/9

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Tous les moyens traditionnels tels que l'eau, la mousse, la poudre ou l'acide carbonique. Les moyens d'extinction seront choisis en fonction des autres produits chimiques concernés.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun.

### 5.3 Conseil aux services d'incendies

L'équipement spécial avec tenue EPI et appareil respiratoire autonome est fortement recommandée aux intervenants. En cas de combustion inachevée et d'incendie le produit ou l'emballage peut générer des gaz toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre et acide acétique.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection individuelle et procédures d'urgence

Pour les équipements de protection personnels voir la section 8.

### 6.2 Précautions environnementales

Fuites et écoulements accidentels doivent être récupérés. Fuite et rejets ne doivent pas être déversés dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de purge/nettoyage

Balais et pelle . L'aspirateur convient aux matériaux secs.

### 6.4 Références à d'autres sections

Pour les équipements de protection personnels voir la section 8.

Pour la mise au rebut, voir la section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Aucune.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, entre autre, en tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Rien de particulier. A entreposer et utiliser à des températures sous 50 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 4/9

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

SUBSTANCE	N° CAS	VALEURS LIMITES D'EXPOSITION	TYPE	COMMENTAIRE	REFERENCE
Poussières minérales inertes	10101-41-4 65997-17-3	10 mg/m <sup>3</sup>			AT
Poussières minérales inertes, respirables	10101-41-4 65997-17-3	5 mg/m <sup>3</sup>			AT
Fibre de verre	65997-17-3	1 fiber/ml			AT

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique :	Utiliser des modes d'application réduisant la formation de poussières ou utiliser une aspiration mécanique. Les valeurs limites d'expositions doivent être respectées.
Equipements de protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de risques de formation de poussières (par ex. à la découpe ou au ponçage). Classe de filtre : P1 ou P2.
Protection des mains :	-
Protection des yeux et du visage :	-
Protection cutanée :	-
Mesures d'hygiène :	Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé après travail avec le produit. Se laver les mains après contact avec le produit et appliquer une crème hydratante.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 5/9

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physico-chimiques fondamentales

PROPRIETES	UNITE DE MESURE	DONNEES	COMMENTAIRE
Aspect		Produit solide	
Odeur		Aucune.	
Limite olfactive		Non définie	
pH ( produit )	pH	Sans objet	
pH ( mélange appliqué )	pH	Sans objet	
Point de fusion/point de congélation	°C	1450	Sulfate de calcium
Intervalle de points d'ébullition	°C	Sans objet	
Point éclair	°C	Sans objet	
Vitesse d'évaporation		Sans objet	
Inflammabilité (solide, gaz)		Sans objet	
Limites extrêmes basses et hautes d'inflammabilité ou d'explosion	vol-%	Sans objet	
Tension de vapeur	mbar, 25 °C	Sans objet	
Densité de vapeur		Sans objet	
Densité relative	kg/m <sup>3</sup>	600-900	
Solubilité dans l'eau	g/l	2,1	Sulfate de calcium dihydraté
Coefficient de partage : n-oktanol/eau		Sans objet	
Température de décomposition	°C	Sans objet	
Decomposing temperature	°C	Sans objet	
Viscosité		Sans objet	
Propriété d'explosibilité		Sans objet	
Propriétés comburantes		Sans objet	

### 9.2 Autres informations

VOC < 2 g/l

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 6/9

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable during normal use and storage conditions.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

CLASSE DE DANGER	DONNEES	ESSAI	SOURCE DES DONNEES
Toxicité aiguë			
Inhalation	LC50 (rat)		
Dermique	LD50 (lapin)		
Oral	LD50 (rat)		
Corrosion/irritation	L'inhalation des poussières peut entraîner des irritations au niveau des voies respiratoires supérieures.		
Corrosion/irritation	Aucune connue		
CMR	Aucune connue		

Voies d'exposition probables : Peau et poumons.

### Symptomrs

En cas d'inhalation :	L'inhalation des poussières peut entraîner des irritations au niveau des voies respiratoires supérieures.
Contact avec la peau :	Le plâtre peut avoir un effet dessicant sur la peau.
Avec les yeux :	Irritante.
Cas d'ingestion :	Irritante.
Long term effe Effets nocifs à long terme :	Aucuns connus

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 7/9

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Aucuns effets nocifs connus.

AQUATIQUE	DONNEES	ESSAI	SOURCE DES DONNEES
Poissons	Aucune donnée disponible		
Crustacés	Aucune donnée disponible		
Algues	Aucune donnée disponible		

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas écologiquement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Dissipation par manipulation poussiéreuse. Ne doit pas être dissipé à la surface de l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT- et vPvB

Les substances contenues ne tombent pas sous la qualification de PBT/vPvB conformément aux critères donnés dans l'annexe XIII de REACH.

### 12.6 Autres effets nocifs

Aucuns connus.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur de votre commune.

Code CED : 17 08 02 Matériaux de construction à base de plâtre, à l'exclusion des déchets relevant du code 17 08 01

Groupe de déchets chimiques :  
Fraction de déchets :

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 8/9

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Ne relève pas de la réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses (IMDG, ADR, RID, IATA).

### 14.1 Numéro NU

-

### 14.2 Nom d'expédition NU (UN proper shipping name)

-

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

-

### 14.4 Groupe d'emballage

-

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Aucun.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucun CSR (Rapport sur la Sécurité Chimique).



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom du produit : Produits d'isolation acoustique Danoline Knauf

Etabli : 23.06.2003  
Révision : 31.05.2013

Rédigé par : TSP  
Modifié par : CEB

Page 9/9

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Sources de données utilisées :

- Décret d'application de l'Inspection du Travail n° 302 du 13/05/93 relatif au travail avec des produits ayant reçu un numéro de code.
- Décret d'application de l'Inspection du Travail n° 292 du 26/04/01 relatif au travail avec certaines substances et matériaux (agents chimiques).
- Décret d'application du Ministère de l'Environnement n° 50 du 12/01/11 relatif à la classification, l'emballage, l'étiquetage, la vente et le stockage de substances et produits chimiques.
- Décret d'application de l'Inspection du Travail n° 559 du 04/07/02 relatif aux devoirs particuliers des fabricants, fournisseurs et importateurs etc. de substances et matériaux concernés conformément à la loi de l'environnement de travail.
- Décret d'application de l'Inspection du Travail n° 497 du 27/05/04 relatif à la modification du décret concernant les devoirs particuliers des fabricants, fournisseurs et importateurs etc. de substances et matériaux concernés conformément à la loi de l'environnement de travail.
- Préconisations C.O.1 de AT du 01/08/07 sur les valeurs limites d'exposition relatives aux substances et matériaux concernés.
- Règlement UE n° 1907/2006 REACH y compris la modification ultérieure par le règlement UE n° 453/2010.

### Intitulé explicite des phrases R / et phrases S indiquées dans la section 2 et 3

Mentions de danger :	-
Phrases R :	-
Phrases S :	-
Conseils de prudence :	Appliquer les méthodes de travail qui limite la formation de poussière.

### Etiquetage particulier

Le produit contient :	-
N° de code du produit :	-
N° de code de mélange prêt à l'emploi :	-
N° d'enregistrement :	Sans objet

### Formation

Exigences relatives à la formation :	Aucunes particulières.
Généralités :	L'utilisateur doit recevoir toute l'information nécessaire à l'utilisation du produit dans le travail et doit être dûment au fait du contenu de cette Fiche de Données de Sécurité.
Limites d'utilisation :	Aucune.

### Révision sous toutes ses formes

Acronymes et abréviations éventuellement utilisés :	AT = Inspection du Travail PBT = Persistant, bioaccumulable, toxique vPvB = très persistant et très bioaccumulable
Autres :	-
Renseignements concernant la révision :	Mise à jour conformément à la législation en vigueur. Modifications relatives aux sections : 1-16